



Eclaireur d'avenir

NOTE D'INFORMATION DU 31 JANVIER 2022
Référence 2022 – N° 05

De Nadège CARREL – Directrice
A l'ensemble du personnel de la Mission Locale Haute-Garonne

Comme l'a annoncé la présidente, la MLHG a souhaité mettre en place une prime dite « pouvoir d'achat » qui sera versée avec le salaire du mois de février 2022.

L'employeur a établi une DUE (Décision Unilatérale de l'employeur) dans laquelle sont définis précisément les critères de versement de la prime. Elle a été signée le 24 janvier 2022.

Elle est annexée à cette note d'information et reste consultable sur intranet à la rubrique Ressources Humaines/Accords MLHG.

Le montant maximal de la prime exceptionnelle sera de 500€ brut par salarié-e éligible et ayant une durée de présence effective de 100% au cours des 12 mois précédents le versement de la prime, soit entre février 2021 et janvier 2022.

La prime versée est nette de charges sociales et nette d'impôt.

Au-delà de l'opportunité créée par la reconduction de la prime pouvoir d'achat, le versement de cette prime souligne l'investissement de chacune et chacun dans nos missions.

Nadège CARREL
Directrice de la Mission Locale Haute-Garonne